

Paris, le 21 février 2001

COMMUNIQUÉ

A la suite de certaines déclarations publiques, la Banque de France tient à faire des rectifications indispensables et à donner les informations suivantes :

La Banque de France, la Commission bancaire, le Secrétariat général de la Commission bancaire et l'ensemble de leurs collaborateurs exercent avec la plus grande vigilance les responsabilités qui leur sont confiées par la loi et les règlements en matière de lutte contre le blanchiment d'argent. Ils ont contribué activement euxmêmes, personnellement, à l'établissement des procédures nationales et internationales qui jouent un rôle clé dans ce domaine, en particulier TRACFIN et le GAFI. Ils participent actuellement, avec la plus grande détermination, à toutes les instances nationales et internationales visant à rendre encore plus efficace la lutte contre le blanchiment, notamment au sein du GAFI et du Forum de Stabilité Financière (FSF).

La Commission bancaire n'a jamais «négocié» avec la Banque Cantonale de Genève, non plus qu'avec aucun autre établissement soumis à son contrôle. Elle a au contraire tenu à imposer en l'espèce, dans un souci de prudence et de transparence, à la Banque Cantonale de Genève (France) de ne plus recevoir, à titre de refinancement, de fonds provenant de dépôts fiduciaires collectés par sa maisonmère en conformité avec le droit helvétique. Elle a par ailleurs transmis aux autorités judiciaires les résultats de ses contrôles sur place.

Les déclarations susvisées sont d'autant plus surprenantes que toutes les explications sur l'action résolue du Secrétariat général de la Commission bancaire ont été fournies à la mission parlementaire, à sa demande, il y a plusieurs mois au cours d'un entretien avec le Secrétaire général de la Commission bancaire.

Le Gouverneur de la Banque de France, le Sous-Gouverneur de la Banque de France, le Secrétaire général de la Commission bancaire et le Magistrat conseiller du Gouverneur se tiennent naturellement à l'entière disposition de la mission parlementaire pour toutes les informations complémentaires qu'elle peut souhaiter.